

81/ REF: AT/DOT/SDT/ 436/2023.

Laghouat Le :

01 OCT. 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB BENLAHBIB MOURAD
SIS à Cité Bensahnoune Maamourah-Laghouat**

OBJET : Mise en demeure N° 02

ODS N° : 73/2023 du 01/08/2023

Contrat N° : 61/2022 du 29/12/2023

Projet : Travaux de raccordement des clients-CMP LAGHOUAT

-Vu la mise en demeure N°1 du 31/08/2023

-Vu le rapport de CMP du 20/09/2023

Nous avons le regret de porter à votre connaissance par la présente mise en demeure que nous avons enregistré une Absence totale sur chantier de votre part ainsi qu'une mauvaise qualité des travaux en ce qui concerne les Travaux de raccordement des clients déjà réalisés au niveau du CMP LAGHOUAT.

A cet effet, Nous vous mettons en demeure pour respecter vos engagements contractuelles dans un délais de **8 jours**, Le cas échéant Algérie Télécom se réserve tous les droits d'appliquer la réglementation en vigueur (résiliation de contrat avec indemnisation des préjudices causés, et de mettre votre entreprise sur la liste noire des opérateurs économiques).



Le Directeur



Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Laghouat
BOUTASSOLINA Yacine